

RECRUTEMENT FORMATIONS <u>AIDE</u>—SOIGNANT - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

	AIDE-SOIGNANT Concours départemental	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
Nombre de places	54	24
formation	10 mois (cursus partiel)	18 mois (cursus complet)
conditions d'inscriptions	 Être âgé(e) de 17 ans au moins ou avoir 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation être titulaire du bac pro ASSP 	 être âgé(e) de 17 ans au moins ou avoir 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation. aucune condition de diplôme
calendrier	 Commission d'étude des dossiers avril 2018 entretiens d'admission : courant mai 2018 	 Épreuves écrites d'admissibilité : octobre 2018 épreuve orale d'admission : novembre 2018
rentrée	septembre 2018	janvier 2019
coût	aucun	
rémunération	aucune	
dossier de candidature	Téléchargeable à partir du 10 janvier 2018	téléchargeable à partir de juillet 2018

Précision: Pour les deux formations, le jour de la rentrée en formation, il vous sera demandé de fournir un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio et Hépatite B) et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agrée par l'Agence Régionale de Santé (<u>un document vous sera fourni au moment de votre inscription si vous avez été admis dans la formation)</u>